

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENT(E)S : (27)

Vincent LEDOUX - Chantal NYS – Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR – Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA – Anne THOREZ - Michel PETILLON - Thibault TELLIER – Rose-Marie BUCHET – Fernando ROCHA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck GILME - Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE - Jean-Valéry MONVOISIN - Louis COSYN - Mustapha GUIROUS – Thierry MITTENAERE – Peggy ROBERT
Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

PROCURATION : (5)

Nathalie CARDON donne procuration à Rodrigue DESMET
Jaquelina FONSECA donne procuration à Thibault TELLIER
Claudie RIUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Patrick BOSSUT

ABSENTE : (1)

Jeannique VANDEWIELE

EXCUSE(E) :

Néant

SECRETAIRE :

Louis COSYN

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2017

1.01 - Don d'instruments de musique à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Dogbo – ville du Bénin (Afrique)

Après débat a été adoptée la délibération sur la donation d'instruments de musique à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Dogbo.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- Action contre la faim en Afrique soutien d'urgence – subvention exceptionnelle

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Action contre la faim, d'un montant de 5.000 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- Personnel municipal - tableau des effectifs – actualisation

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs suite à des mouvements promotionnels à venir.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- Personnel municipal – condition d'organisation de l'astreinte - actualisation

Après débat a été adoptée la délibération sur l'élargissement des emplois concernés par les astreintes ainsi que sur les conditions d'organisation de l'astreinte.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- Personnel municipal - levée de prescription quadriennale d'une créance de l'IRCANTEC

Après débat a été adoptée la délibération sur la levée de la prescription quadriennale d'une créance de l'IRCANTEC et sur le versement de la somme de 8.747,23 € à l'IRCANTEC.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- Conseil municipal – indemnités de fonction des élus – modification suite à revalorisation des indices de la fonction publique

Après débat a été adoptée la délibération sur le principe fixant les indemnités de fonction des élus sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et de confirmer les taux applicables aux indemnités de fonction des élus.
(Maire : 23.86 % - 1^{er} adjoint : 31.80 % - 2^{ème} au 9^{ème} adjoint : 23.77 % et Conseillers municipaux délégués : 3.289 % par conseiller).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- Création d'une chambre funéraire sur le territoire ronquois – avis du Conseil municipal

Après débat, un avis favorable a été exprimé sur la création d'une chambre funéraire sur le territoire ronquois.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.08- Compte Administratif de l'exercice 2016

Présentation du compte administratif 2016. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- Compte de gestion de l'exercice 2016

Présentation du compte de gestion 2016. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- Affectation de l'excédent de l'exercice 2016

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2016. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11 – Intercommunalité – contributions communales 2017 – non fiscalisation

Après débat a été adoptée la délibération sur la confirmation d'exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.12- Budget Supplémentaire 2017

Présentation du budget supplémentaire 2017. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- Association Foncière de Tourcoing et Environs (AFTE) – restructuration de classes et création d'un liaisonnement avec les préaux existants de l'école Saint-François – emprunt de 300 000 € - garantie municipale

Après débat a été adoptée la délibération sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'AFTE.

Autorisation est donnée à M. le Maire à signer les actes correspondants.

Montant	300 000 €
Taux annuel	Fixe à 1,40 %
Amortissement (15 ans)	180 échéances mensuelles de 1 848,76 €
Frais de dossier	150 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.14- Accueil de la petite enfance – convention de financement des Obligations de Service Public avec la SCIC KALEIDE – consolidation des comptes pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 – avenant n° 8

Après débat a été adoptée la délibération sur la consolidation du financement municipal définitif : 763 232 € (période du 01.01.2016 au 31.12.2016 -reversement au profit de la Ville du résultat excédentaire de 16 768 €). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 8 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.15- Accueil de la petite enfance – convention de financement des Obligations de Service Public avec la SCIC KALEIDE – versement provisionnel pour 2017 – dernier acompte - avenant n° 9

Après débat a été adoptée la délibération sur le financement municipal définitif à hauteur de 750 000 € (période du 01.01.2017 au 31.12.2017 - solde de 230 000 € versé durant la 2^{ème} quinzaine du mois de juin).

Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 9 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.16- Convention intercommunale entre la ville de Roncq et la ville de Tourcoing portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires et 3^{ème} âge – avenant n° 3

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement de régularisation au titre de l'année 2016, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq, de la somme de 110 422,86 €, payable au plus tard au 31 octobre 2017.

Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires et seniors.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.17- Convention intercommunale entre les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires– avenant n° 1

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une subvention complémentaire d'équipement, avant le 31 octobre 2017, à hauteur de 2 164 € de Roncq à Tourcoing.

Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.18- Réforme des rythmes scolaires – écoles maternelles et élémentaires publiques – Projet Educatif Territorial (PEDT) – Renouveau pour l'année scolaire 2017-2018

Après débat a été adoptée la délibération sur la proposition d'organisation du PEDT 2017-2018 similaire à celle du PEDT 2014-2017 à savoir positionnement de la 9^{ème} demi-journée le samedi matin et un TAP de 3 heures positionné un après midi.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.19- Enseignement privé sous contrat – financement municipal – définition des forfaits 2017

Après débat a été adoptée la délibération sur les forfaits « consolidés » pour 2017 :

Forfait maternel*	1.285,76 €/enfant (1.277,06 € en 2016)
Forfait primaire*	599,20 €/enfant (679,38 €/enfant en 2016)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.20- Partenariat municipal avec diverses associations – Frais de déplacements et de formation année 2016 – consolidation des comptes - Subventionnement 2017 – 2^{ème} versement

Après débat a été adoptée la délibération sur le 2^{ème} versement du subventionnement 2017 aux associations incluant la consolidation des frais de déplacements et de formation de l'année 2016.

L'ENSEMBLE DES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL

ASSOCIATIONS VILLE	SUBVENTIONNEMENT 2016							SUBVENTIONNEMENT 2017				
	Subvention de fonctionnement (a)	Provision déplacements et formations (b)	Total Subvention (c)=(a)+(b)	Déplacements des athlètes réalisés (d)	Formations des bénévoles réalisées (e)	Total des déplacements et formations réalisés (f)=(d)+(e)	Consolidation acomptes déplacements & formations 2016 (g)=(b)-(f)	Subvention demandée (h)	1er versement (CM 09/02/2017) (j)	2ème versement théorique (CM 18/05/2017) (k)	Acompte déplacements & formations 2017 (l)=(b)-(g)	Total subventionnement (m)= (j)+(k)+(l)
ACPG-CATM	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €
AIKIDO	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
PECHEURS A LA LIGNE	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000,00 €	955,00 €	3 955,00 €	1 034,00 €	0,00 €	1 034,00 €	-79,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 034,00 €	4 034,00 €
BMX CLUB	4 000,00 €	2 824,00 €	6 824,00 €	2 002,00 €	0,00 €	2 002,00 €	822,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 002,00 €	6 002,00 €
CHORALE SAINT-ROCH	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
CINEMA G. PHILIPPE	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €
CLUB RONCQUOIS D'HISTOIRE LOCALE	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
ESR FOOT	45 000,00 €	3 581,00 €	48 581,00 €	1 432,00 €	1 020,00 €	2 452,00 €	1 129,00 €	34 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 452,00 €	22 452,00 €
HARMONIE DU BLANC-FOUR	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
JAR	1 000,00 €	2 902,00 €	3 902,00 €	1 380,00 €	1 000,00 €	2 380,00 €	522,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	2 380,00 €	3 380,00 €
JUDO CLUB	3 000,00 €	274,00 €	3 274,00 €	333,00 €	0,00 €	333,00 €	-59,00 €	7 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	333,00 €	3 333,00 €
LA BOULE FERREE	0,00 €	497,00 €	497,00 €	436,00 €	0,00 €	436,00 €	61,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	436,00 €	436,00 €
LA JEANNE D'ARC	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
LA PHILHARMONIE	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
FRANCS ARCHERS	1 000,00 €	235,00 €	1 235,00 €	109,00 €	0,00 €	109,00 €	126,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	109,00 €	1 109,00 €
TENNIS CLUB ⁽¹⁾	10 000,00 €	84,00 €	10 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
THEATRE MANDRAGORE	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
ULJAP RONCQ	25 000,00 €	2 256,00 €	27 256,00 €	1 529,00 €	246,00 €	1 775,00 €	481,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	1 775,00 €	21 775,00 €
ULTRA SPORT BASKET RONCQ	9 185,00 €	1 815,00 €	11 000,00 €	2 579,00 €	356,00 €	2 935,00 €	-1 120,00 €	13 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	2 935,00 €	11 935,00 €
UNC-AFN	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
USR NATATION	4 000,00 €	274,00 €	4 274,00 €	120,00 €	0,00 €	120,00 €	154,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	120,00 €	4 120,00 €
USR GYM ⁽¹⁾	15 000,00 €	407,00 €	15 407,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	407,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
VOLLEY BALL DE RONCQ	5 000,00 €	935,00 €	5 935,00 €	966,00 €	240,00 €	1 206,00 €	-271,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 206,00 €	6 206,00 €
GON	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
RONCQ SELINKEGNY	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
AMICALE LAIQUE DU BLANC-FOUR	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
APE KERGOMARD	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
APEL BREL PICASSO	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL	203 885,00 €	18 219,00 €	222 104,00 €	11 920,00 €	4 042,00 €	15 962,00 €	2 257,00 €	208 380,00 €	101 500,00 €	70 700,00 €	15 962,00 €	188 162,00 €
										86 662,00 €		

(1) Justificatifs de déplacements et/ ou de formations non parvenus à ce jour

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.21- Mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la MEL et les communes pour les DIA et les ADS – adhésion au dispositif

Après débat a été adoptée la délibération sur l'adhésion de la Ville de Roncq au dispositif de mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la MEL et les communes pour les DIA et les ADS.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, de signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants, d'engager le paiement de la participation forfaitaire des communes (1.000€ HT).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.22- Valorisation d'actifs municipaux – cession de l'immeuble 7bis rue Henri Barbusse

Après débat a été adoptée la délibération sur la cession de la parcelle AK 842p au profit :

- de l'enchérisseur le plus offrant à l'issue de la VNI : Mme Adeline DERUYWE pour un montant de 115 930 € net vendeur et en cas de non régularisation de la vente, de retenir les offres suivantes par ordre décroissant,
- des riverains de la rue de la Cloche, propriétaires des habitations implantées 9 rue Henri Barbusse pour un montant de 600 € (24 m²) - 1 rue de la Cloche pour un montant de 225 € (9 m²) - 3 rue de la Cloche pour un montant de 175 € (7 m²) et 5 rue de la Cloche pour un montant de 75 € (3 m²).

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation des dossiers étant précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

-DELIBERATION ADOPTEE-

POINT SUPPLEMENTAIRE AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR : 1.23- prise en charge par la Ville de Roncq des frais liés aux funérailles d'une personne indigente décédée sur le territoire ronquois

Après débat, un avis favorable a été exprimé sur la la mise en œuvre de la prise en charge par la Ville de Roncq des frais liés aux funérailles d'une personne indigente décédée sur le territoire ronquois pour un montant de 1.255,00€ TTC.

-DELIBERATION ADOPTEE-

=>Véolia : rapport annuel d'exploitation du centre d'exploitation énergétique «Antarès » d'Halluin – bilan 2016
(pas d'observation)

=>Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 9 février 2017 : 50
(pas d'observation)

Levée de séance à 20h30
VL/FV/MV – le 19 mai 2017